



Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

**Etaient présents :**

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

**Etaient absents :**

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité :**

**Date de publication :**

05 JUIL. 2024

**Délibération n° 2024-085 : Décision modificative n°1 budget principal**

**Rapporteur :** M. Georges CASTEL

Vu la délibération n°2024-033 du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 juin 2024

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au budget prévisionnel 2024 (budget principal) suivante :

Section d'investissement (dépenses) :

Augmentation de crédits					Diminution de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
Opération 117 Article 2188	Cinéma	300 000,00 €	40 000,00 €	340 000,00 €	Opération 19	Travaux de voies et réseaux Article 2318	650 000,00 €	51 633,35 €	598 366,65 €
Opération 67 Article 2188	Festivités de fin d'année	20 000,00 €	7 000,00 €	27 000,00 €					- €
Chapitre 041 article 2313			4 633,35 €	4 633,35 €					- €
			51 633,35 €					51 633,35 €	

## Section d'investissement (recettes) :

Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
<b>Augmentation de crédits</b>					<b>Diminution de crédits</b>				
					CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Chapitre 041 article 2313	Opérations patrimoniales	- €	4 633,35 €	4 633,35 €	1641	Emprunts en euros	1 929 289,90 €	4 633,35 €	1 924 656,55 €
TOTAL		- €	4 633,35 €		TOTAL			4 633,35 €	

**Eléments significatifs :**

- Cinéma : remplacement du matériel de projection endommagé par la tempête (demande transmise à l'assurance) + installation des sièges pour Personnes à Mobilité Réduite
- Festivités de fin d'année : acquisition de fournitures de décoration (matériel, etc) pour compléter l'intervention du prestataire
- Chapitre 041 : gestion des avances sur le chantier du Mât Fénoùx (opération d'ordre)

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 voix contre, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal ;
- Autoriser M. le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS